



Mission régionale d'autorité environnementale
Île-de-France

**Procès-verbal de la séance du 14 juin 2018
de la MRAe d'Île-de-France**

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 14 juin 2018 à 14h00 dans les locaux de la DRIEE.

Présents : Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Judith Raoul-Duval .

Etaient excusés : Paul Arnould et Catherine Mir.

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1 – Approbation du PV de la réunion du 31 mai 2018 :

Etaient présents et ont délibéré : Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Judith Raoul-Duval

Le PV de la réunion du 31 mai 2018 est approuvé.

2 – Délégation permanente donnée à Jean-Paul Le Divenah ou, en son absence, à un autre membre permanent du CGEDD, membre titulaire ou suppléant de la MRAe, pour les décisions portant modification de PLU

Etaient présents et ont délibéré : Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Judith Raoul-Duval .

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 30 juin 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence permanente est donnée à Jean-Paul Le Divenah, ou, en son absence, à un autre membre permanent du CGEDD, membre titulaire ou suppléant de la MRAe, pour toutes les décisions portant modification de PLU dès lors qu'elles sont identifiées par la MRAe comme présentant un enjeu de niveau 1 ou 0 au sens de l'article 3, V et VII de la convention passée entre la MRAe et la DRIEE. Il est également décidé que, dans ce cas de figure, les projets établis par le délégataire ne feront pas l'objet d'une consultation au sein de la MRAe.

La délégation permanente donnée le 16 novembre 2017 à Christian Barthod pour le même objet est rapportée.

3 – Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Étaient présents et ont délibéré : Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Judith Raoul-Duval .

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 30 juin 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Jean-Paul Le Divenah, pour les dossiers suivants :

Cas par cas documents d'urbanisme : Chauffour-lès-Étréchy (91) ; Montlhéry (91) ; Groslay (95) : cette délégation annule et remplace la délégation donnée le 17 mai 2018 à Christian Barthod ;

4 – Retour sur les décisions prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Christian Barthod et Jean-Paul Le Divenah rendent compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 12 décisions de cas par cas prises (dont deux décisions soumettant à obligation d'évaluation environnementale) depuis la dernière réunion du collège de la MRAe, qui n'appellent pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

5 – Désignation d'un rapporteur pour un avis

Etaient présents et ont délibéré : Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Judith Raoul-Duval .

Désignation d'un rapporteur pour l'avis sur la MECDU du PLU d'Itteville (91) : Jean-Paul Le Divenah. Délégation est donnée à Jean-Paul Le Divenah pour adopter l'avis après consultation des autres membres de la MRAe.

Désignation d'un rapporteur pour l'avis sur le PLU de Chaussy (95) pour la réunion MRAe du 17 août 2018: Jean-Paul Le Divenah.

Désignation d'un rapporteur pour l'avis sur la révision du PLU Damarie-les-Lys (77) : Jean-Jacques Lafitte. Délégation est donnée à Jean-Paul Le Divenah pour adopter l'avis après consultation des autres membres de la MRAe.

Désignation d'un rapporteur pour l'avis sur le PLU Guiry-en-Vexin (95) pour la réunion MRAe du 30 août 2018: Judith Raoul-Duval.

6 – Avis portant sur le cadrage préalable à la réalisation de l'évaluation environnementale du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Île-de-France

Etaient présents et ont délibéré : Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Judith Raoul-Duval .

Après délibération, l'avis concernant le cadrage préalable à la réalisation de l'évaluation environnementale du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Île-de-France est adopté.

7 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de PLU d'Aménucourt (95)

Etaient présents et ont délibéré : Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Judith Raoul-Duval .

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de PLU d'Aménucourt (95) est adopté.

8 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de PLU de Montreuil-sur-Epte (95)

Etaient présents et ont délibéré : Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Judith Raoul-Duval .

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de PLU Montreuil-sur-Epte (95) est adopté.

9 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de PLU de La Rochette (77)

Etaient présents et ont délibéré : Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Judith Raoul-Duval .

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de PLU de La Rochette (77) est adopté.

10 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de révision du PLU de Fontenay-Trésigny (77)

Etaient présents et ont délibéré : Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Judith Raoul-Duval .

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de PLU de Fontenay-Trésigny (77) est adopté.

11 – Gestion par la MRAe des avis sur projets

Etaient présents et ont délibéré : Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Judith Raoul-Duval .

Concernant les projets, après délibération, la MRAe identifie comme relevant d'un enjeu de niveau 0 :

- l'aménagement de la vallée du Sausset / réalisation de 2 zones de rétention paysagères ZAC Suc Charles de Gaulle, à Trembaly-en-France (93) ;
- la plate-forme logistique de Moissy Cramayel (77) ;
- un entrepôt à Vémars (95).

Dans l'état actuel des dossiers et des informations qui lui sont communiquées, ne pouvant identifier le niveau d'enjeu des autres dossiers, ni savoir anticiper la date limite à laquelle l'avis devra être rendu, la MRAe identifie néanmoins les rapporteurs suivants et donne délégation de compétence à son président pour tous les dossiers dont l'avis devra être rendu avant sa prochaine réunion prévue le 14 juin 2018 :

- ZAC Bois du Temple au Puiseux-en-France (95) : Jean-Jacques Lafitte
- Projet d'extension ICPE dans un nouveau bâtiment à Corbeil-Essonnes (91) ; Catherine Mir ;
- Construction d'un centre de formation à Bailly Romainvilliers (77) : Paul Arnould ;
- Aménagement agricole Le Pommerot et La Patrouille, à Roissy en Brie (77) : Judith Raoul-Duval ;
- Construction du Pôle Héloïse à Argenteuil : Jean-Jacques Lafitte

12 – Retour sur cinq avis sur projet adoptés depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Christian Barthod rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant les avis sur :

- le projet de centrale photovoltaïque à Marcoussis (91), en date du 1^{er} juin ;
- le projet urbain « Quartier de la mairie » situé à La Courneuve (93), en date du 2 juin ;
- la ZAC d'Orgenoy-Est à Boissise-le-Roi (77), en date du 8 juin ;
- la ZAC du Tertre de Montereau sur la commune de Montereau-sur-le-Jard (77), en date du 8 juin ;
- le projet de centre aquatique situé à Champs-sur-Marne (77), en date du 13 juin ;

adoptés depuis la dernière réunion du collège de la MRAe, qui n'appellent pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

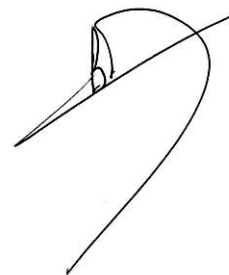
13 – Avis portant sur le projet d'aménagement du secteur de l'École Centrale à Châtenay-Malabry (92)

Etaient présents et ont délibéré : Christian Barthod, Jean-Paul Le Divenah et Judith Raoul-Duval (Jean-Jacques Lafitte ne prenant pas part à la délibération en application de l'article 20 du règlement intérieur du CGEDD s'appliquant aux MRAe).

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet d'aménagement du secteur de l'École Centrale à Châtenay-Malabry (92) est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Fait à La Défense, le 14 juin 2018



Christian Barthod, président de séance